



## Erreur FAQ

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 1er février 2007

---

Une erreur au sujet de la FAQ n°24 concernant l'interdiction de fumer sur les terrasses. Le fait de bâcher une terrasse ne la clos pas pour autant, les deux conditions étant cummulative il est reste possible d'y fumer. Dans la même idée il est possible de fumer dans la cour d'un hopital tant que l'espace n'est pas couvert.

Source : <http://www.tabac.gouv.fr/rubrique.p...>

Cordialement,

Nicolas Maestro.

**Réponse :**

Vous avez raison et nous avons immédiatement complété cette information effectivement très incomplète. Merci beaucoup